



N/Ref : NB/MA

Compte Rendu du 1^{er} Comité Technique du PCAET du 21 février 2023

Participants à la réunion :

- M. Franck BRON, Vice-Président LYSED chargé du PCAET
- Mme Katia SERRANO, Vice-Présidente chargée du PCAET
- Mme Nathalie ROUBA-LOPRETE, Vice-Présidente chargée du PCAET
- M. Jean-Louis TURMAUD, Maire de Janneyrias,
- M. Roger DAVRIEUX, Maire de Chavanoz,
- M. Bruno GINDRE, Maire de Villette d'Anthon (en visioconférence),
- M. Philippe ZUCCARELLO, adjoint de Pont-de-Chéruy,
- Mme Martine FULLY, membre du Club Climat,
- Mme Laurence CLANET, CCI,
- Mme Orélie GUILLOT, AGEDEN (en visioconférence),
- Mme Cécile MARTINET-PERINETTI, ADIL (en visioconférence),
- Mme Murielle GENTAZ, Lo Parvi,
- M. André MANSIAUX, Collectif organisateur de la Fête des Possibles,
- Mme Véronique PINET, GrDF
- Yvan GAUTRONNEAU, Veille Citoyenne,
- Nicolas BLANC, DGS LYSED,
- Maud ALLAGNAT, LYSED

Personnes excusées :

- M. CAMP, Maire d'Anthon,
- Mme Céline CLAIR, PLURALIS
- Mme Chabha CHAIB-BEZIAT, DDT

Ordre du jour : (cf. présentation de la séance en pièce jointe)

I- Présentation du PCAET adopté

- 1/ Présentation du Plan et de la gouvernance
- 2/ Présentation du programme d'actions, zoom sur celles « à court terme »

II- Présentation des actions réalisées et/ou initiées dès 2022

- 1/ Présentation des actions LYSED
- 2/ Prise de parole des partenaires

- **Véronique PINET** (GrDF) précise, concernant la sobriété des usages (FA.1), que GrDF a envoyé à l'ensemble des communes desservies une infographie sur les éco-gestes. Les Communes peuvent s'en servir librement dans leurs publications.
- **Cécile MARTINET-PERINETTI** (ADIL) précise que l'ADIL peut conseiller les habitants sur les contrats d'entreprises qui sont signés entre les entreprises et les particuliers lors de leurs travaux. L'ADIL 38 est disponible par téléphone (04.76.53.37.30) et tient des permanences dans les Maisons France Service (la plus proche est celle de Villemoirieu).

La CAF peut mettre à disposition « l'appart 100% décent ». C'est une structure mobile de 9m2 créée par la Caf de l'Isère et SOLIHA Isère Savoie qui figure l'extérieur et l'intérieur d'un habitat, en bon état au premier regard, mais qui se révèle dangereux, voire néfaste pour la santé. L'enjeu est d'expliquer la notion de "non décence" des logements de manière éducative et ludique. L'objectif est d'informer et mobiliser sur le respect des caractéristiques de décence des logements mis en location. Cela peut être un bon support pour identifier les besoins en rénovation d'un logement. L'ADIL peut aider à la prise de contact avec la CAF pour la mise à disposition de ce support lors d'une manifestation (plaquette de présentation en pj).

- **Cécile MARTINET-PERINETTI** (ADIL) présente la nouvelle réglementation sur la consommation énergétique maximum des logements comme nouveau critère d'indécence des logements. Les logements avec une forte consommation d'énergie, appelés « passoires thermiques », sont interdits à la relocation depuis le 01/01/23 (= uniquement aux nouveaux contrats de location). Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est fixé à 450 kWh/m2 depuis le 1er janvier 2023 pour la France métropolitaine (soit l'étiquette F du nouveau DPE). Au-delà (étiquette G), le logement sera qualifié d'indécent. En 2025, tous les logements notés G seront concernés par cette interdiction de location. Les logements classés F le seront en 2028 et, enfin, les logements notés E en 2034. Cette actualité peut être vu comme une opportunité pour questionner les propriétaires de biens loués sur la rénovation de leur patrimoine avant de leur présenter les solutions existantes de rénovation énergétique.
- Concernant la création d'une plaquette officielle très concrète de la rénovation énergétique (FA.3), action qui n'a pas encore démarré, il est nécessaire de faire le lien avec la plateforme gouvernementale www.faire.fr qui liste les entreprises RGE (recherche possible par code postal et métier) plutôt que de créer une labellisation locale des artisans qui serait trop lourde et risquée à porter pour une collectivité ou une association. Il conviendrait de diffuser également ces informations sur les différents site Internet.
- Concernant le renforcement du déploiement du covoiturage par de nouveaux équipements (FA9), il serait utile d'initier un dialogue avec les supermarchés du territoire pour sonder les possibilités d'identification/réservation de quelques places de leur parking au covoiturage. En effet, les places les plus éloignées du magasin (souvent les plus proches de la route) peuvent être réservées au covoiturage sans manquer à la clientèle. De plus, les supermarchés sont souvent placés à proximité immédiate des axes routiers structurants. Il semblerait que le groupe Intermarché soit plutôt favorable à une telle action.
- **Véronique PINET** explique le contexte de la création des stations multi énergies et le rôle des collectivités dans le processus. GrDF est prêt à accompagner LYSED sur la méthodologie. Un tel travail sur le sujet pourrait se faire en concertation avec les Communautés de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) et de l'Est Lyonnais (CCEL).
- La ligne agroforesterie (FA.20) doit travailler sur la plantation d'arbres et de haies. Plusieurs communes se sont déjà engagées dans des programmes de plantation d'arbres. M. Turmaud présente le programme « 1 naissance, 1 arbre » de la commune de Janneyrias => le tableau de suivi est complété

M. Gindre présente l'opération de plantation sur la parcelle pédagogique près de la nouvelle plateforme ID LOGISTICS à Villette d'Anthon en collaboration avec la coopérative Oxyane => le tableau de suivi est complété

Le travail sur la plantation de haies auprès des agriculteurs est plus difficile à mettre en œuvre. Plusieurs participants soulignent le dialogue difficile avec les agriculteurs sur la plantation de haies. L'argument financier est souvent déterminant dans la démarche. Murielle GENTAZ précise que les mentalités et les façons de travailler évoluent et qu'il existe aujourd'hui des initiatives citoyennes pour des opérations de plantation de haies. Le Comité de Territoire semble être une structure pouvant être en mesure de travailler ce sujet de manière pédagogique avec les agriculteurs.

- Il est rappelé que le Schéma Directeur des Energies (FA.21) a été calibré à moyen terme. C'est pourquoi il n'apparaît pas dans la présentation des actions à court terme.
- Le projet de méthaniseur agricole sur la commune de Janneyrias semble s'ouvrir à une évolution du portage afin de s'adapter à l'augmentation conjoncturelle des investissements. Les porteurs envisagent de se rapprocher de TE 38 pour discuter du plan de financement.
- Katia SERRANO indique que l'association Radiofil organise chaque année une bourse/réparation des appareils électroniques (FA.31) => le tableau de suivi est complété
- Les participants conviennent que le territoire sera impacté de nombreuses manières par le projet de transport en commun sur l'ancienne ligne de chemin de fer de l'Est lyonnais. Dès que la décision de lancement sera entérinée (fin du 1^{er} semestre 2023 ?) et le calendrier du projet communiqué, il conviendra d'anticiper au mieux les échéances.

III- Définition des priorités 2023

- 1/ LYSED et partenaires
- 2/ Définition de la feuille de route annuelle
- SPPEH : atteinte du rythme de croisière en 2023
- Mobilité
 - Schéma Directeur des Mobilités Actives à rédiger en 2023 (+ partenaires)
 - Prise de contact avec les acteurs locaux de la mobilité en cours
 - Prévision d'un atelier destiné au public lors de la Fête des Possibles 2023
 - Fête des Possibles le 30 septembre 2023 : thèmes de l'année : mobilité durable et circuits alimentaires courts
- Sobriété des usages actuels et futurs : engagement d'une démarche de réflexion sur les projets longs (futur siège EPCI, patrimoines communaux, ...)